

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-03-01 du 13 mars 2025 portant approbation du compte financier et affectation du résultat 2024

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 210 et suivants ;

Vu le compte financier 2024 présenté par l'agent comptable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le rapport du commissaire aux comptes présenté en séance le 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le compte financier 2024 présenté par l'agent comptable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Article 2

D'approuver le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2024 arrêté à la somme de - 7 455 493,03 € et de l'affecter au compte 106821 Réserves facultatives-Etablissement, ce qui portera son montant à la somme de 360 088 319,99 €.

Article 3

D'approuver le résultat budgétaire déficitaire de l'exercice 2024 arrêté à la somme de - 2 506 551,44 € et le tableau d'équilibre financier de l'exercice 2024 arrêté à la somme de - 2 454 352,70 €.

Article 4

La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication –sur le site du Fonds.

Délibération n° 2025-03-01 du 13 mars 2025 portant approbation du compte financier 2024 et affectation du résultat 2024 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 32

Nombre de membres votants : 18

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 18

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~

À Paris, le 13 mars 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE